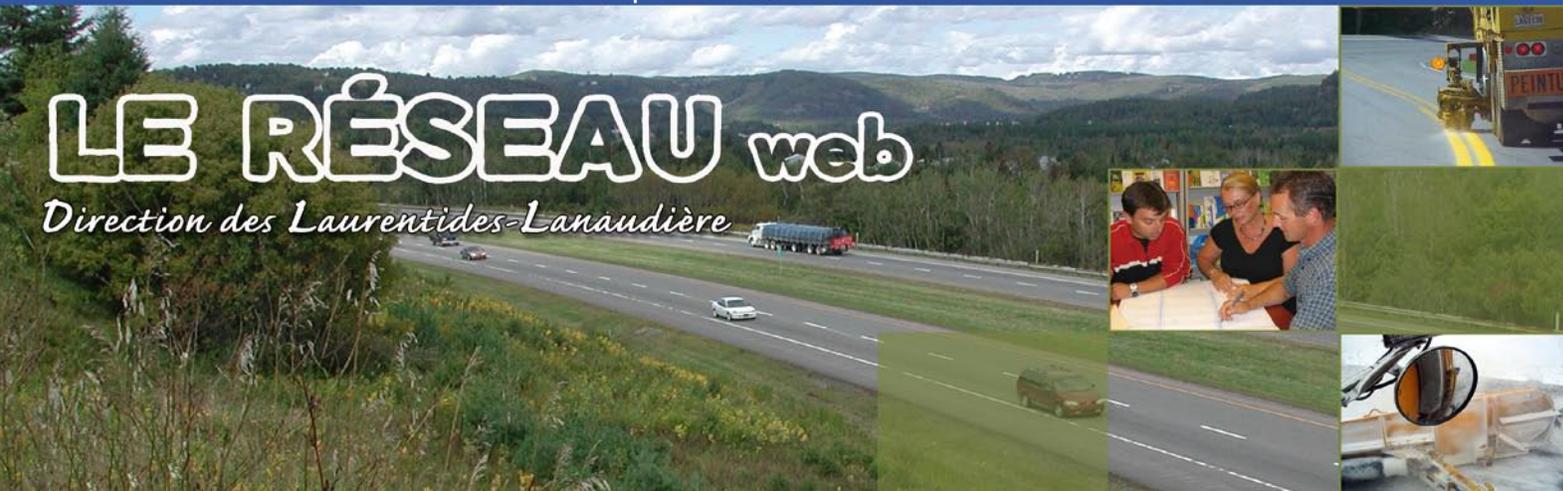


# LE RÉSEAU web

Direction des Laurentides-Lanaudière



Février 2011

## Le véhicule lourd prend du poids

C'est le 1<sup>er</sup> janvier 2011 qu'entraient en vigueur les modifications apportées à la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, qui définit maintenant un véhicule lourd comme tout véhicule routier ou remorque immatriculé au Québec ayant un poids nominal brut (PNBV) de 4 500 kg ou plus. Cette loi considérait jusqu'à tout récemment un véhicule lourd comme un véhicule motorisé ayant un poids net de 3 000 kg ou plus.



Suite à la page 5

## Un nouveau départ pour Pierre Lambert

### Le directeur des Laurentides-Lanaudière tire sa révérence



Photo : Claude Ouhinet

Monsieur Pierre Lambert, directeur, en poste depuis plus de trois ans à la barre de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL), annonce sa retraite et quitte le ministère des Transports après 33 ans de loyaux services. Tout le personnel de la DLL le salue et lui offre ses vœux de bonne et heureuse retraite.

À lire aussi : le mot du Directeur en page 2

## Distinction pour deux projets du Ministère

Deux projets réalisés par la Direction des Laurentides-Lanaudière se sont récemment distingués en remportant le Prix Gestion SST 2011 de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) et le Prix Jean-Paul Raymond, remis par l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Le Prix Gestion SST 2011 de l'ACRGQTQ a été accordé à Construction Demathieu & Bard, entrepreneur employé par le Ministère dans le cadre du projet de prolongement de l'autoroute 50. Ce prix a été remis plus précisément pour l'organisation de la préven-

tion des risques mis en œuvre dans le cadre de la réalisation des piliers du pont de la rivière Rouge sur l'autoroute 50.

Quant au Prix Jean-Paul Raymond, catégorie locale, il a été décerné pour le projet pilote visant à permettre aux agriculteurs de circuler sur l'autoroute 31 pour enjamber l'autoroute 40. Ce projet, au banc d'essai pour deux ans, a été réalisé par le Ministère en concertation avec l'UPA de Lanaudière et le prix a été attribué au syndicat UPA d'Autray lors du congrès général annuel de l'UPA en novembre 2010.

## Mot du directeur

Au moment de publier ces lignes, je serai à quelques jours de mon départ à la retraite. En effet, le 16 février prochain, je quitterai mes fonctions à la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL), après un peu plus de trois années passées à diriger ses activités.

Cette dernière affectation aura été pour moi la plus enrichissante de mes années à l'emploi du ministère des Transports du Québec. De mes débuts en 1978 au Laboratoire Central à Québec, de mon passage à Victoriaville au Centre-du-Québec, de mes 27 années de service en Estrie, le défi de veiller aux destinées de la DLL aura été le plus exigeant et le plus profitable de tous.

La qualité de cette expérience tient à la diversité du territoire, à l'importance des enjeux en transport mais surtout, à la grande collaboration des partenaires que vous êtes. Les bonnes relations entretenues avec les représentants des municipalités, des MRC et des CEP ont été déterminantes dans l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à rendre mon passage au MTQ des plus agréables et enrichissants, tant au point de vue professionnel que personnel.

Il reste encore beaucoup à faire à la DLL. Je vous informe que monsieur Luc Cossette, adjoint au directeur, assumera l'intérim en attente de la nomination de mon successeur. Soyez assuré qu'il exercera un suivi rigoureux des dossiers en cours et qu'il sera attentif à vos besoins.

Le directeur,



Pierre Lambert, ing.  
M.Sc.A.



## Lancement de l'application pour iPhone, iPad et iPod Touch

C'est en novembre dernier que Transports Québec a lancé la version de l'application Québec 511 conçue pour les appareils iPhone, iPad et iPod Touch. Les usagers de la route peuvent donc utiliser ces appareils pour s'informer en temps réel de l'état du réseau routier québécois. Cet outil peut être téléchargé gratuitement dans la rubrique App Store d'Apple ([www.apple.com/fr/iphone/apps-for-iphone](http://www.apple.com/fr/iphone/apps-for-iphone)).

Tout comme le site Web de Québec 511 la nouvelle version réunit sur une carte interactive ou en format texte toute l'information relative à l'état du réseau québécois. Elle permet notamment d'obtenir les conditions routières en hiver, de s'informer sur

les entraves relatives aux travaux, de consulter les images des caméras de circulation ainsi que de connaître les événements majeurs en cours sur le réseau routier et qui entraînent des entraves importantes.

De plus, l'application permet de connaître les temps d'attente aux postes frontaliers, les services offerts dans les différentes haltes routières ou encore l'emplacement des radars photo.

Par ailleurs, le ministère des Transports travaille présentement à mettre au point des versions du service Québec 511 pour les terminaux de poche BlackBerry et Android. Ces dernières seront offertes au cours des prochains mois.



Cliquez sur Par-là pour en savoir davantage à propos de cette application.



## Les opérations d'hiver à la Direction des Laurentides-Lanaudière

### Tout est mis en oeuvre pour la sécurité des usagers



La Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) a la responsabilité de l'entretien d'hiver de 3 077 kilomètres de routes. De ce nombre, 14 % est entretenu en régie par les équipes du Ministère à partir de quatre ports d'attache. Afin de déneiger et de déglacer l'ensemble du réseau, la Direction gère également 41 contrats avec des entrepreneurs privés en déneigement et 38 contrats avec ses partenaires municipaux. Chaque hiver, plus de 30 millions de dollars sont nécessaires pour effectuer ces activités.

En plus des opérations de déneigement et de déglacage du réseau, la DLL a la responsabilité d'informer les usagers et les médias des conditions routières. On trouve dans le site Internet Québec 511, les conditions de 26 tronçons de route localisées sur le territoire desservi par la DLL.

#### Le choix du bon matériau d'épandage

Plusieurs facteurs déterminent le choix du sel ou des abrasifs à utiliser. Selon le type de route, les exigences sont basées principalement sur les débits journaliers moyens en hiver (DJMH) autant pour les opérations en régie qu'à contrat. Les faibles débits de circulation mesurés dans plusieurs secteurs ne permettent pas d'obtenir les mêmes résultats en termes de déglacage que dans des secteurs où les débits sont plus élevés. Lors de l'application du sel, le passage répété des véhicules permet d'obtenir, par l'action mécanique des roues, un bris de la neige et de la glace et un assèchement plus rapide de la surface de roulement de la chaussée. Pour cette raison, sur les routes ayant un débit de moins de 500 véhicules par jour, aucun sel ne sera utilisé puisque son action serait presque nulle.



Photo : Archives

On utilisera alors des abrasifs tels le sable, la pierre concassée ou le gravier. Sur l'ensemble du réseau,



Photo : Archives

ces abrasifs seront utilisés à des températures inférieures à  $-12^{\circ}\text{C}$ ; le chlorure de sodium n'étant plus efficace à ces températures.

Notons que la DLL utilise environ 47 000 tonnes de sel durant un hiver clément, comme celui de 2009-2010, et jusqu'à plus de 77 000 tonnes durant un hiver rigoureux, comme celui de 2008-2009.

#### Les circuits des opérations d'hiver

L'ensemble du réseau de la DLL est divisé en circuits de différentes longueurs, variant de quelques kilomètres à plus de 130 kilomètres. Ces circuits sont établis dans le but d'optimiser les opérations sur le réseau en tenant compte de divers facteurs tels le début et la fin des routes, les zones géoclimatiques, les limites d'agglomérations, les débits, etc.

Les différents contrats ont une durée de 19 à 21 semaines. La durée du contrat ainsi que la date du début et de fin dépendent de la rigueur du climat du secteur considéré. À la DLL, les contrats les plus hâtifs débutent le 29 octobre et les plus tardifs prennent fin le 14 avril. De plus, dans certains secteurs, le Ministère se prévaut de clauses de pré saison et/ou de post saison. Ces clauses peuvent prolonger jusqu'à deux semaines en pré saison et deux semaines en post saison la durée des contrats, mais avec un nombre réduit d'équipements.

Suite à la page 6

# Une stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie

Dans le contexte actuel en 2011, il incombe à chacun de consacrer des efforts afin de réduire les effets néfastes du transport automobile sur l'environnement : choix de voitures moins polluantes, hybrides, transports en commun, etc. Cependant, le climat nordique québécois entraîne une problématique environnementale difficile à éviter lorsqu'il est question de l'entretien des routes pendant la saison hivernale. En effet, les sels de voirie utilisés pour faire l'entretien du réseau routier sont de grands ennemis du sol, de la faune, de la flore et des infrastructures. C'est pourquoi le gouvernement du Québec met de l'avant des solutions en faisant la promotion d'une stratégie québécoise pour une gestion environnementale des

sels de voirie auprès des administrations publiques et privées. Parmi les stratégies proposées, notons le recouvrement des tas de sels et d'abrasifs (pour éviter un lessivage en cas de pluie), les manipulations évitant les rejets non contrôlés et la



gestion du drainage. Bonne nouvelle : ces pratiques sont mises en application au sein de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL).

Pour en savoir davantage : [www.selsdevoirie.gouv.qc.ca](http://www.selsdevoirie.gouv.qc.ca)

## Se démêler parmi les permis

Il existe plusieurs types de permis émis par le ministère des Transports. Pour tous les types de permis énumérés ci-après, les demandes doivent être adressées au Centre de services de votre secteur qui en fera l'analyse. Il est important de faire la demande du permis avant le début des travaux ou la tenue de l'événement et de prévoir un délai pour l'analyse du dossier et l'émission du permis.

### Permission de voirie

Permet au demandeur, qu'il soit municipal, riverain ou autre, d'obtenir l'autorisation d'installer dans l'emprise de la route un équipement, tels un poteau (Hydro-Québec, Bell), du câblage, un aqueduc, un égout, un pipeline, une tour de télécommunication, etc. Ce type de permis permet également à un riverain d'installer, dans l'emprise de la route un équipement telle une conduite (eau, électricité, etc.). Le délai pour l'analyse de la demande dépend du type d'équipement et de la complexité de l'installation et des conséquences sur les infrastructures routières (ex. : pont).



Photo : Archives

### Permis d'accès à la route

Permet à un riverain du réseau à l'entretien du Ministère de demander un accès à la route à partir de son immeuble. L'usage de cet accès peut être résidentiel, agricole, municipal, commercial, industriel ou institutionnel. Les caractéristiques de l'accès diffèrent selon son usage. Le délai pour l'analyse de la demande et l'émission du permis peut varier de quelques jours à plusieurs mois si la demande implique une modification à la géométrie de la route ou l'implantation de feux de circulation.



Photo : Archives

Suite à la page suivante

## Permis pour l'affichage publicitaire

Certains affichages publicitaires doivent faire l'objet d'un permis émis par le Ministère selon le type d'affichage, l'emplacement, le territoire municipal et la zone sur laquelle ils seront situés. Avant de planifier un affichage publicitaire, renseignez-vous auprès du Centre de services de votre secteur.

## Permis d'intervention

S'apparente à la permission de voirie, mais vise la modification ou la maintenance d'un équipement existant qui a déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis ou de l'ajout mineur d'un équipement (exemple : l'ajout d'un fil ou câble aux fils ou câbles existants).

## Permis pour les véhicules hors route (VHR)

Ce type de permis permet à un club de motoneige ou de VTT membre d'une fédération d'obtenir, selon certaines conditions, l'autorisation d'établir un passage transversal à la route ou de longer l'emprise d'une route à l'entretien du Ministère sur une distance de moins d'un kilomètre. Le Ministère doit également être consulté par une municipalité qui désire émettre une résolution permettant la circulation sur plus d'un kilomètre dans l'emprise d'une route à son entretien.



## Permis pour événements spéciaux

Ce type de permis est requis pour la tenue d'un événement, tels une compétition sportive, un événement populaire ou tout autre événement nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous la responsabilité du Ministère ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route. Un permis est également requis pour un événement tenu sur le réseau municipal qui aura des incidences sur le réseau du Ministère. Le requérant doit soumettre sa demande 45 jours avant l'événement en plus des autorisations des municipalités, des avis des services policiers ainsi que des plans et documents requis. Pour en savoir davantage, consultez le site Internet du Ministère en cliquant ici.

## Le véhicule lourd prend du poids (suite)

Le PNBV correspond à la masse nette du véhicule à laquelle on ajoute la capacité maximale de charge de celui-ci. Le PNBV est indiqué sur l'étiquette de conformité du véhicule, normalement apposée sur le cadre de la portière du côté du conducteur ou sur le côté extérieur gauche d'une remorque.

Ces changements touchent autant les nouveaux utilisateurs que les utilisateurs actuels de véhicules lourds qui doivent se conformer à des règles spécifiques en matière de sécurité routière, notamment : les heures de conduite et de repos des conducteurs, la vérification avant le départ des véhicules, l'entre-

tien préventif des véhicules, la vérification mécanique obligatoire, la signalisation destinée aux camions et les normes d'arrimage des charges.

L'inscription du PNBV au dossier d'immatriculation est obligatoire lorsque le véhicule routier est de 4 500 kg ou plus. Toute l'information concernant l'inscription du PNBV d'un véhicule est disponible en consultant le site Internet : [www.saaq.qc.ca/](http://www.saaq.qc.ca/). Le site du ministère des Transports du Québec offre aussi d'autres renseignements quant à la nouvelle réglementation des véhicules lourds.



## Les opérations d'hiver à la DLL (suite)

Il est important de mentionner que la vitesse optimale d'opération des équipements de déneigement et de déglacage est de 50 km/h. Aussi, un équipement mettra une heure à parcourir l'ensemble d'un circuit d'une longueur de 50 kilomètres. Bien que les équipes en régie et les entrepreneurs soient constamment en veille afin d'intervenir rapidement lorsque nécessaire, des conditions climatiques extrêmes ou des modifications rapides des conditions peuvent entraîner un délai d'intervention pouvant causer la fermeture d'une ou de plusieurs routes.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les équipes en régie et les entrepreneurs se mobilisent aussitôt que les précipitations de neige ou de poudrière débutent et s'accumulent sur la chaussée.

### Parce que je t'embarque, j'ai une meilleure place!

La Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) du ministère des Transports propose encore cette année à son personnel, du 222 rue Saint-Georges à Saint-Jérôme, de profiter des espaces de stationnement réservés au covoiturage. Le tout, dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir le transport collectif et les projets à conscience environnementale.

Le programme, initié par François Danis, arpenteur-géomètre à la Direction, lors de l'édition 2009 de l'activité annuelle « Au boulot sans mon auto », en est à sa deuxième année d'existence et profite à plusieurs employés qui réduisent ainsi, de façon non-négligeable, leur empreinte écologique.



Photo : Pascal Beauchamp

François Danis, arpenteur-géomètre, et Luc Cossette, adjoint au directeur, tous deux responsables de cette initiative.

### Les systèmes intelligents au service des opérations hivernales

La DLL utilise de plus en plus la « communication véhiculaire de données » qui permet, soit en temps réel ou en différé, de « monitorer » plusieurs paramètres des véhicules de déneigement : position GPS du véhicule dans le temps, vitesse de déplacement, taux d'épandage des matériaux, etc. Cet outil moderne issu des technologies de transport intelligent permet de vérifier la présence des équipes en opération au temps opportun et de mieux cibler les interventions afin d'assurer la sécurité des usagers de la route en offrant les meilleures surfaces de roulement possibles.



Les places sont disponibles au nombre de trois, à quiconque se déplace en équipe de deux ou plus pour se rendre au travail. Une option intéressante quand on pense que les employés doivent normalement se stationner dans les rues avoisinantes ou dans les stationnements municipaux.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement durable 2009-2013 de la DLL et s'ajoute aux autres actions entreprises (programme 0.5.30, commodités accessibles à ceux qui désirent venir travailler à vélo, etc.) afin d'inciter le personnel à adopter de saines habitudes de vie.

**Le Réseau** est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.

**Rédaction :** Marc-André Boulay, Isabelle Gagné, Claude Ouimet et Vincent Régis

**Mise en page :** Isabelle Gagné

**Révision linguistique :** Julie Léveillé et Pascal Beauchamp

Courrier de 2<sup>e</sup> classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401